



CUNSIGLIU DI
U SVILUPPU

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA



RAPORTU TRASCEGLIE

Rapport de la commission permanente sur la
thématique du développement du tri



CUNSIGLIU DI U SVILUPPU

CUMUNITÀ **D'AGGLUMERAZIONE** DI BASTIA

Le Cunsigliu di u Sviluppù de la Communauté d'Agglomération de Bastia est une instance de concertation et de réflexion citoyenne qui accompagne la collectivité dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses grandes orientations stratégiques. Créé dans le cadre des dispositions légales relatives à la démocratie participative, il a pour mission de donner la parole aux acteurs de la société civile et de favoriser l'expression de toutes les composantes du territoire.

Composé de 30 membres issus du monde économique, social, culturel, associatif, éducatif et environnemental, le Cunsigliu constitue un espace d'échanges où se confrontent et s'enrichissent des points de vue multiples. Sa vocation est d'apporter un regard indépendant, prospectif et constructif sur les projets portés par la CAB, en tenant compte à la fois des enjeux locaux et des dynamiques plus larges qui touchent le territoire.

À travers ses travaux, ses avis et ses propositions, le Cunsigliu contribue à éclairer les choix des élus, à renforcer la pertinence des politiques publiques et à garantir une meilleure cohérence entre les attentes citoyennes et les décisions prises. Il participe ainsi à la construction d'un projet de territoire partagé.

Il incarne une démarche de gouvernance ouverte et collaborative, où l'intérêt général demeure la priorité.



A PARULLA DI U PRESIDENTE



En choisissant la problématique de la **collecte et du tri des déchets** pour notre second rapport thématique, nous savions par avance l'intérêt que cette question susciterait.

Au-delà du fait qu'il s'agit d'une **compétence importante** de la CAB, nous avons réalisé à quel point elle constitue une **préoccupation majeure** pour chaque citoyen. Cela s'est traduit par une **implication très forte des membres du Cunsigliu**, que je tiens à remercier une nouvelle fois pour leur contribution active à nos travaux.

J'en profite également pour remercier les **élus et le personnel administratif** de la collectivité, qui nous ont toujours permis de travailler dans les meilleures conditions.

La complexité du sujet, tant sur le plan réglementaire que d'un point de vue institutionnel, nous a conduits à élargir notre champ de vision en rencontrant des **opérateurs très variés** : l'Office de l'Environnement de la Corse, l'association Amorce, la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, mais également la Communauté Intercommunale de l'Île de la Réunion.

Tout semble indiquer qu'il n'existe pas de **solution parfaite** et que, dans chaque situation, les acteurs concernés **s'efforcent de s'adapter**, y compris en usant d'application qui relèvent souvent de l'expérimentation.

C'est notamment le cas dans le domaine de la **pédagogie à haute dose** que certains mettent en avant pour **sensibiliser** (voire éduquer) les populations, ou encore dans la **lutte contre les incivilités**, où l'on voit se développer à grande échelle des moyens de **surveillance** mais aussi de répression (pouvoirs de police, verbalisation, etc.).

Vous comprendrez ainsi que nous nous garderons bien, dans le cadre de ce rapport, de proposer une série de mesures simplistes. En revanche, nous espérons alerter l'ensemble des élus sur les **enjeux considérables** que représente cette problématique, tant à l'échelle du territoire qu'à celle de la **Corse**, car nous avons pu mesurer à quel point elle laisse perplexes, voire désemparés, les **citoyens de notre île**.

Jean-Marc CERMOLACCE



CUNSIGLIU DI U SVILUPPU

CUMUNITÀ **D'AGGLUMERAZIONE** DI BASTIA





CUNSIGLIU DI
U SVILUPPU

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

SOMMAIRE

01

ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU
TRI DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

02

TRAVAIL DU CUNSIGLIU SUR LE
DÉVELOPPEMENT DU TRI

03

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

04

FORCES, CONTRAINTES ET
PRÉCONISATIONS

05

CONCLUSION



1. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE, DU TRI ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

L'organisation de la gestion des déchets en Corse

La **bonne gestion des déchets** sur notre territoire, et plus largement à l'échelle de l'île, constitue un des **enjeux majeurs** auquel tous les acteurs, publics comme privés, sont confrontés.

Dans un contexte de transition écologique permanente et de nécessaire protection de l'environnement, mais aussi face à un **incivisme croissant sur l'ensemble du territoire**, le **rôle des acteurs publics**, en particulier des collectivités territoriales, et notamment de la **Communauté d'Agglomération de Bastia**, est **fondamental**.

Il s'agit pour ces dernières d'impulser un **changement durable** dans les comportements, tant chez les particuliers que chez les professionnels, aujourd'hui encore au cœur des difficultés rencontrées en matière de gestion des déchets.

À l'échelle insulaire, le service public de gestion des déchets concerne **l'ensemble des acteurs** chargés de l'organisation de la gestion des déchets ménagers, depuis leur production jusqu'à leur traitement final, en passant par les étapes de **collecte et de transport**.

Pour comprendre pleinement le rôle de la CAB dans cette **compétence essentielle** au maintien de la **salubrité publique et à la qualité du cadre de vie des habitants**, il convient de revenir sur les fondements historiques de cette compétence, ainsi que sur l'articulation entre les différents acteurs impliqués.



En Corse, plusieurs acteurs sont compétents dans la gestion des déchets et dans le **développement du tri sur le territoire** :



L'Etat : transpose les directives européennes au niveau national, fixe le cadre réglementaire et détermine les **grandes orientations**. Il est également un **financeur via l'ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) afin de **soutenir** la mise en œuvre de **politiques déchets et d'économie circulaire** par les collectivités locales.



La Collectivité de Corse : définit et planifie la **politique de gestion des déchets en Corse et élabore le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets**. Ce plan repose sur une **approche territorialisée** et planifiée des actions avec comme **axes stratégiques** : la promotion de la prévention, du réemploi et de l'économie circulaire et le renforcement du tri à la source et du tri des biodéchets. L'OEC apporte également un **soutien technique et financier** aux EPCI.



Le Syvadec : créé en 2007, il construit et gère les infrastructures techniques nécessaires au **traitement et à la valorisation des déchets**. Ses compétences se sont aujourd'hui élargies incluant les questions de développement durable, d'économie circulaire et de réemploi local.



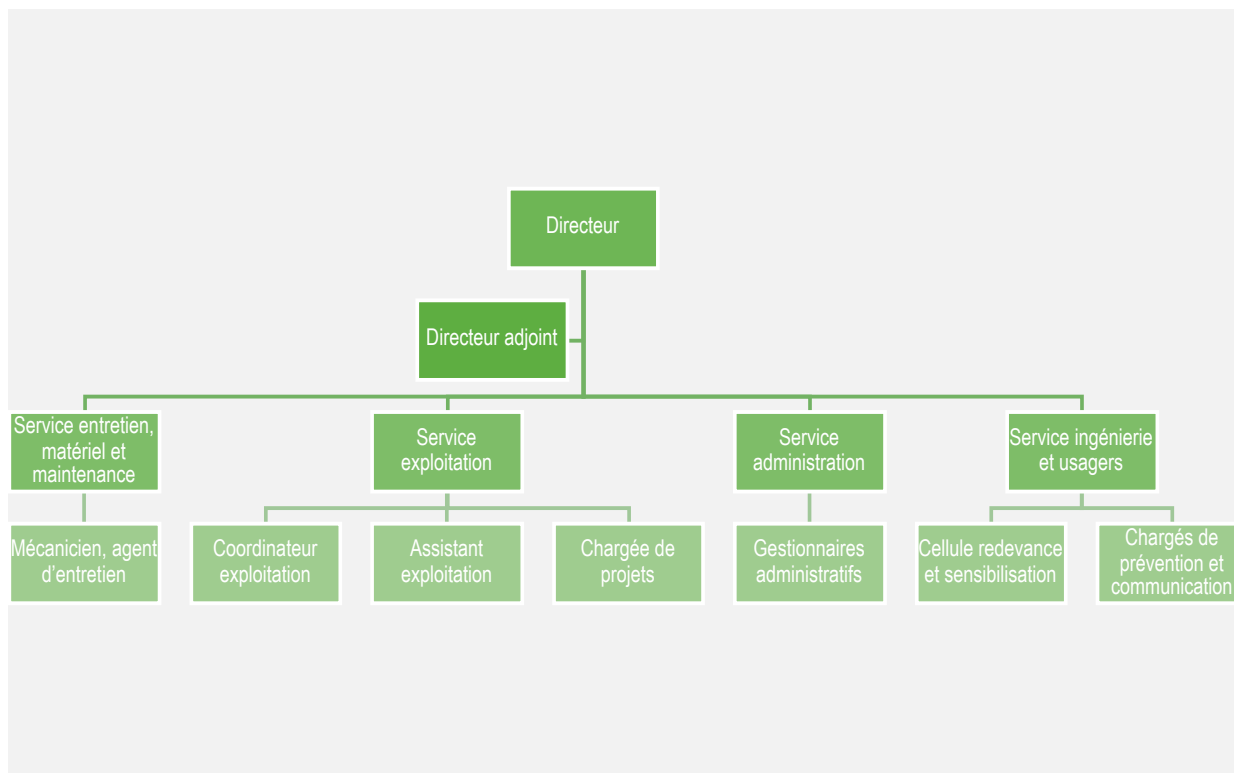
La Communauté d'Agglomération de Bastia : les intercommunalités se sont vues confier la **compétence obligatoire** du service public de gestion des déchets. Elles peuvent choisir de déléguer en partie ou totalement leurs compétences (c'est-à-dire la collecte et le traitement des produits collectés). La CAB a fait le choix d'exercer la compétence « collecte » en **régie**.

L'organisation de la gestion des déchets à la CAB

Aujourd'hui, la collecte constitue la direction la plus importante de la CAB, avec **115 agents répartis au sein de quatre services**. Elle représente ainsi la moitié des effectifs de la CAB.

L'exercice de cette compétence au sein de notre Institution repose sur une **organisation structurée**, visant à améliorer la **qualité** du service public et à assurer un **meilleur service rendu aux usagers**.

Une réorganisation de la Direction de la collecte a ainsi été engagée au cours de l'année 2023, afin de renforcer sa lisibilité, accompagnée de la création d'un budget annexe poursuivant le même objectif.

ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA COLLECTE

Le Service Exploitation : chargé de l'organisation, du suivi et de l'optimisation des tournées de collecte des déchets, il **définit et planifie les besoins en ressources humaines, matérielles et techniques**. Le service collecte les Ordures Ménagères Résiduelles et les flux de tri valorisables (les Emballages Ménagers Résiduels, le verre, le papier, le carton et le biodéchet). Le service collecte 11 000 bacs, 320 bornes aériennes, conteneurs enterrés sur 132 tournées hebdomadaires 364 jours par an, jour et nuit.

Le Service Usagers et Ingénierie : dédié à la prospection ainsi qu'à la recherche et développement dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets, ce service élabore la **stratégie de communication et de prévention à destination des usagers**. Il est responsable de dispositifs stratégiques tels que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (**RPQS**).

Le Service Administratif : gère les marchés publics et effectue une veille réglementaire et juridique. Ce service traite également les réclamations des usagers, gère les appels allocab, et s'assure du respect du règlement de collecte.

Le Service Entretien Matériel et Maintenance : planifie la flotte de véhicules, gère le stock de matériel, et assure la maintenance des équipements informatiques des véhicules de collecte.

La collecte des déchets est effectuée selon 3 modes de collecte :

Porte à porte : les déchets sont positionnés dans des bacs roulants et collectés devant l'habitation, la résidence ou l'établissement concerné ;

Point d'apport volontaire : la CAB dispose sur son territoire de points d'apport volontaire équipés de Conteneurs Grands Volume (CGV) enterrés, semi enterrés ou aériens, à disposition des usagers ;

Point de regroupement : les déchets sont positionnés dans des bacs roulants communs à un groupe d'usagers.

Les collectes s'effectuent sur des **créneaux horaires tant de nuit** (entre 19h et 02h15) **que de jour** (entre 05h et 11h15) à l'exception d'une tournée (9H à 15h) qui ont pour mission de recollecter certains points récurrents. Des services dits « de week-end » complètent cette organisation et permettent d'assurer **la collecte des lieux les plus fréquentés du territoire** afin d'éviter les débordements et de **préserver l'hygiène des sites**.

Dans une **logique de proximité et d'efficacité**, plusieurs outils ont été mis en place afin d'améliorer la relation avec les usagers et les partenaires du territoire.

Une **boîte mail dédiée** – environnement@agglo-bastia.corsica – ainsi qu'un **numéro vert gratuit** (0 800 000 055) permettent de centraliser les demandes et signalements des habitants. Ce dernier enregistre en moyenne **280 appels par mois**, témoignant d'une forte sollicitation du service. Également, la Direction de la collecte s'est dotée de **réseaux sociaux dédiés afin d'informer et de partager en temps réel des informations utiles**, tant à destination des usagers que des professionnels. Par ailleurs, un onglet spécifique est mis à leur disposition sur le site de la CAB, leur permettant d'accéder à l'ensemble de ces informations, de poser leurs questions et d'effectuer des signalements concernant les **dépôts sauvages**.

Enfin, une **plateforme en ligne**, réservée aux partenaires professionnels, leur permet d'accéder à un **espace sécurisé** depuis lequel ils peuvent **programmer leurs collectes** ou encore **commander des sacs pour le tri des biodéchets**. Ces dispositifs renforcent l'accessibilité du service et facilitent la gestion quotidienne des déchets, tant pour les particuliers que pour les professionnels.



LE BUDGET

Depuis l'exercice 2023, la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est dotée d'un **budget annexe** dédié à la collecte et au traitement des déchets, dans un souci de **transparence et de meilleure lisibilité financière**.

Ce service est essentiellement financé par :

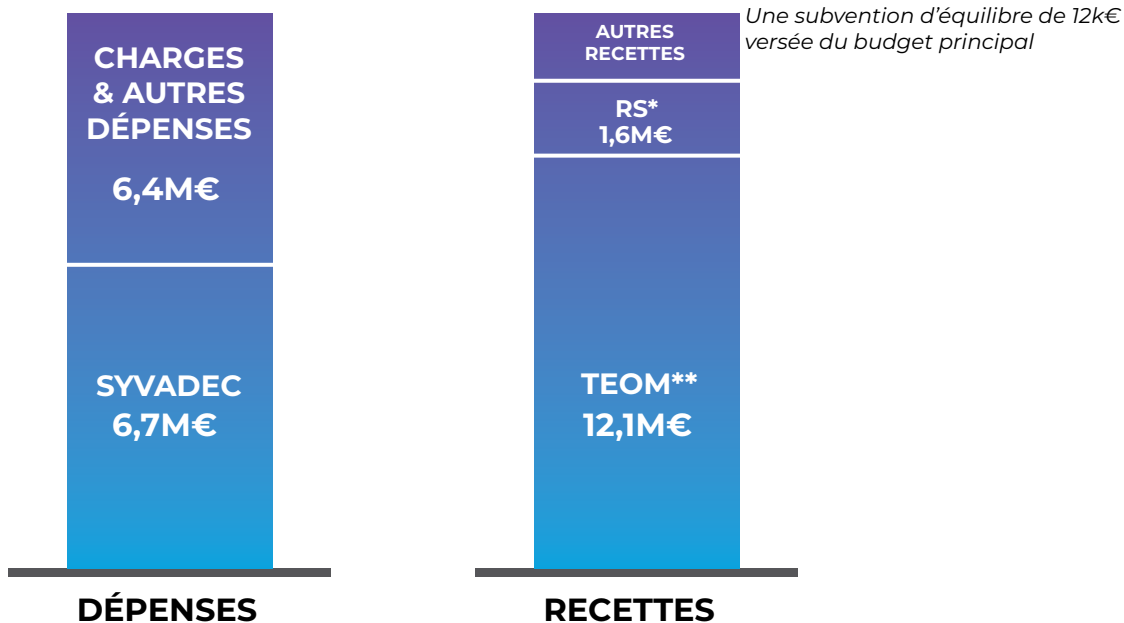
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- et la Redevance Spéciale (RS) pour les professionnels.

Dans une **logique d'équité fiscale et d'incitation au tri**, les modalités d'application de la Redevance Spéciale ont été révisées en 2022 afin d'encourager les professionnels à trier davantage, tout en garantissant une **répartition juste de la charge financière** entre usagers particuliers et professionnels. À ce jour, près de **1 100 redevables** sont concernés. Par ailleurs, une **redevance spécifique** a récemment été instaurée pour les **déchets issus des meublés de tourisme**.

En complément, les établissements produisant des volumes supérieurs aux seuils réglementaires (entre 1 320 et 8 000 litres hebdomadaires pour l'ensemble des flux, et jusqu'à 3 300 litres par flux individuel) sont exclus du service public des déchets au regard des volumes produits et du seuil d'exclusion prévu dans le règlement de la redevance spéciale.

Ainsi, le budget de la Direction de la collecte se compose comme suit (2025) :

BUDGET FONCTIONNEMENT : 14,1 M€



* Redevance spéciale

** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

LES ACTIONS

L'un des **axes forts de la mandature** et du **projet de territoire** de la Communauté d'Agglomération de Bastia concerne la mise en place d'une politique de **gestion des déchets plus structurée, plus efficace et adaptée** aux enjeux actuels. Dans cette optique, la CAB s'est engagée dans une démarche de modernisation et d'amélioration de la collecte et du tri des déchets sur son territoire.

Parmi les principales actions déployées figurent l'adoption d'un **règlement de collecte**, permettant de fixer un cadre clair et partagé pour l'ensemble des usagers, ainsi que le développement d'une **politique active de sensibilisation** et de **prévention**, notamment via des réseaux sociaux dédiés à la collecte.

Sur le plan opérationnel, la CAB a **renforcé les tournées de collecte** des biodéchets et des emballages, et investi **massivement** dans de nouveaux équipements :

**360 BORNES
CARTONS, PAPIERS
ET VERRES**



**30 BORNES AÉRIENNES
30 BORNES ENTERRÉES**



12 000 BACS



**85 BORNES
BIODÉCHETS**



Ces efforts ont permis d'obtenir des résultats significatifs (2023/2024) :



**40% TAUX DE TRI
TOUT FLUX-
CONFONDU**



**+45%
BIODÉCHETS**



**+8%
EMBALLAGES**



**BUDGET À
L'ÉQUILIBRE
EN 2024**

Autant d'indicateurs qui témoignent de l'engagement fort de la CAB pour une **gestion durable et performante des déchets** sur son territoire.

2. LE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRI

Le Cunsigliu a désigné la Commission permanente pour mener des travaux sur la **thématique du développement du tri** sur le territoire de la CAB. Cette thématique a donc été l'occasion de produire son deuxième rapport thématique après avoir présenté l'année précédente, son premier rapport en lien avec la mobilité et les transports urbains.

Constituée de **10 membres**, cette instance permet de gérer les **affaires courantes** avant leur présentation en assemblée plénière. Elle peut également avoir la charge de réaliser un travail thématique en rencontrant et auditionnant différents élus, acteurs et experts. La Commission permanente est présidée par le Président du Cunsigliu et est renouvelable tous les deux ans.

Voici sa composition :

1. Anais ATTARD (Citadini)
2. Gylène BERLIN-COCHEME (Citadini)
3. Frederic CECCARELLI (Citadini)
4. Marie-Claire BETTI (Associi)
5. Sylvie PORTZERT (Associi)
6. Bernardu CESARI (Associi)
7. Marie-Paule CIOSI (Ecunumia)
8. Ludovic PIETRI (Ecunumia)
9. Marie STROMBONI (Ghjuventù)
10. Ange-Michel de VITA (Ghjuventù)



3. LE COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

MAGHJU 2024

Assemblée plénière, 21 mai 2024 : Validation à l'unanimité de la thématique de travail « *Développement du tri des déchets sur le territoire* » pour l'année 2024/2025 ;

Commission permanente, 15 octobre 2024 : Présentation par le Vice-président, en charge de la « *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* », de l'action de la CAB en la matière ;

Commission permanente, 10 décembre 2024 : Visite du service de la collecte des déchets de la CAB ;

Commission permanente, 18 février 2025 : Présentation de la réglementation de tri des déchets par AMORCE ;

Commission permanente, 18 mars 2025 : Présentation par l'Office de l'environnement de la Corse du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets ;

Commission permanente, 13 mai 2025 : Audition de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et de sa Direction en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets ;

Commission permanente, 16 septembre 2025 : Audition de la CIREST, Communauté Intercommunale Réunion EST, et de sa Direction de l'environnement ;

Commission permanente, 14 octobre 2025 : Travail sur la rédaction du rapport Trasceglie ;

Assemblée plénière, 18 novembre 2025 : Présentation du rapport Trasceglie.

NOVEMBRE 2025

ASSEMBLEA DI U 21 DI MAGHJU DI U 2024

Conformément à son règlement intérieur, le Cunsigliu di u Sviluppù peut **engager des travaux sur des thématiques** pour lesquelles il estime pertinent d'apporter un éclairage ou une contribution, en lien direct avec les compétences et les projets de la collectivité.

Le Cunsigliu a décidé d'axer ses premiers travaux sur la thématique de la mobilité et des transports en commun.

Dans la continuité de cette dynamique, la Commission permanente a, lors de sa dernière réunion, proposé une nouvelle thématique de travail pour l'année 2024-2025 : le **développement du tri des déchets sur le territoire de la CAB**. Cette proposition a été soumise à l'Assemblée plénière pour validation.

Ce sujet a été retenu en raison de son **caractère stratégique** pour le territoire Bastiais et plus largement pour la Corse, dans un contexte de **transition écologique** où chaque acteur a un rôle à jouer.

À titre informatif, la Communauté d'Agglomération de Bastia consacre un budget de **15 millions d'euros** en fonctionnement à la collecte et au traitement des déchets pour l'année 2024, dont la moitié est dédiée à la contribution au SYVADEC, l'organisme chargé du traitement des déchets.

Le service collecte de la CAB regroupe environ **115 agents**, répartis en plusieurs services. Le service exploitation, à lui seul, assure plus de **100 tournées hebdomadaires à l'aide d'une flotte de 40 véhicules**.

L'Assemblée plénière a validé la proposition de la Commission permanente de retenir comme thématique de travail pour l'année 2024-2025 le développement du tri des déchets sur le territoire de la CAB, et lui a donné mandat pour conduire les travaux afférents, cette orientation ayant été adoptée à l'unanimité.



CUMISSIONE PERMANENTE DI U 15 OTTOBRE DI U 2024



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Une présentation a été assurée par Monsieur Jean-Charles Leonardi, Vice-président délégué, en présence de Monsieur Louis Colombani, Directeur de la Collecte et du tri des déchets.

Cette réunion a permis aux membres de la Commission permanente de découvrir concrètement **l'organisation de la Direction au sein de la CAB** et de mieux comprendre le fonctionnement de cette compétence complexe, confrontée à de nombreuses difficultés, entre **incivisme et contraintes budgétaires**.

La présentation s'est structurée autour de plusieurs points clés : les enjeux, les effectifs et les tournées. Elle a donné lieu à de nombreux échanges avec les membres de la Commission, dans un climat constructif. À l'issue de ces échanges, plusieurs éléments ont été particulièrement soulignés :

Sur les questions budgétaires :

- La lisibilité et la transparence apportées par la création d'un **budget annexe** dédié à la collecte et au traitement des déchets ;
- L'impact de la part croissante du budget de fonctionnement consacrée au SYVADEC et le **coût de traitement des déchets en Corse**, sensiblement plus élevé que sur le continent.

Sur la lutte contre les incivilités :

- La volonté exprimée par les communes de renforcer la **lutte contre l'incivisme**, notamment par l'installation de **dispositifs de vidéosurveillance** ;
- La nécessité de mettre en place des **sanctions à l'échelle intercommunale**.

Sur la collecte et le tri des déchets :

- La volonté de la CAB de renforcer **l'incitation au tri** et de rétablir l'équité entre particuliers et professionnels, notamment par la mise en œuvre de la Redevance Spéciale ;
- Le **manque de tri** lors des grands événements organisés sur le territoire et les **difficultés d'évacuation** des **encombrants** dans le parc de logements sociaux.

115 AGENTS



3 MODES DE COLLECTE



130 TOURNÉES
HEBDOMADAIRES



40 % DE TRI
TOUT FLUX CONFONDUS



VERRE

1292 tonnes

+1% - 2023/2024



EMBALLAGES

1261 tonnes

+8% - 2023/2024



BIODÉCHETS

1292 tonnes

+1% - 2023/2024



ORDURES

MÉNAGÈRES

15929 tonnes

-1% - 2023/2024



PRODUCTION TOTALE CAB

28000 TONNES

CUMISSIONE PERMANENTE DI U 18 FERRAGHJU DI U 2025

Cette réunion marque le début d'un **cycle d'échanges** avec un ensemble d'acteurs œuvrant dans les domaines de la collecte, du traitement, de la valorisation et du tri des déchets.

Dans ce cadre, une intervention a été assurée par **AMORCE** afin de présenter les principaux éléments réglementaires relatifs au tri des déchets. Créée en 1987, AMORCE est le **premier réseau national d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités** en matière de transition énergétique, de gestion des déchets, d'économie circulaire et de gestion durable de l'eau.

Une présentation a été réalisée autour de trois grands axes :

- Les **compétences** des collectivités en matière de gestion des déchets ;
- Les **obligations de tri** applicables aux différents acteurs ;
- Les **contrôles et sanctions** prévues par la réglementation.

De nombreuses questions ont été soulevées :

- Le périmètre de **compétence** entre la commune et l'intercommunalité ;
- Le **pouvoir de police spécial** et les amendes applicables ;
- Les **moyens d'actions** des polices municipales/intercommunales.

Les membres de la Commission permanente ont souligné plusieurs points :

- La pertinence des **guides de tri élaborés par la CAB** pour les ménages, les professionnels et les bailleurs ;
- L'existence de **pages dédiées à la collecte et au tri** sur le site internet et les réseaux sociaux de la CAB ;
- Les contrôles réalisés par les **ambassadeurs du tri de la CAB** en cas d'erreur de tri ;
- Les **difficultés juridiques** auxquelles sont confrontées les polices municipales ou intercommunales ;
- Le **non-respect** de certaines obligations par les bailleurs sociaux.

En clôture de séance, le Président Jean-Marc Cermolacce a félicité l'ensemble des participants pour leur engagement et a remercié chaleureusement les représentants d'AMORCE pour la qualité de leur intervention et leur expertise.



1000 ADHÉRENTS
2/3 sont des collectivités territoriales



+430 RENSEIGNEMENTS
personnalisés



6 PUBLICATIONS ANNUELLES
1 MAGAZINE BIMESTRIEL
1 NEWSLETTER BIMENSUEL



+40 GROUPES D'ÉCHANGES
webinaires, colloques...



CUMISSIONE PERMANENTE DI U 18 MARZU DI U 2025



La Commission permanente s'est réunie en présence de représentants de **l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)**, acteur majeur en matière de prévention, de tri, de valorisation et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire insulaire.

Un focus sur les points suivants a été réalisé :

- La **production et la valorisation des DMA** ainsi que le ratio de production entre CAB / Corse ;
- Le **coût du service public** de prévention et gestion des DMA ;
- Les **objectifs fixés** par le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) ;
- Les **politiques de soutien et d'accompagnement** de l'OEC aux EPCI.

Après cette présentation détaillée, un temps d'échange s'engage entre les différents participants qui ont notamment relevé :

- La **répartition complexe** des missions entre les différents acteurs compétents (mille-feuille administratif) ;
- L'OEC fixe les **objectifs en matière de tri**, à travers le PTPGD, mais ne peut contraindre les différents acteurs, notamment les EPCI et le SYVADEC, à mettre en œuvre des politiques pour les atteindre (principe de libre administration) ;
- La CAB a une **production moyenne de déchets** par habitant **inférieure** aux moyennes française et régionale ;
- En Corse, le **coût des déchets** par habitant est **2,5 fois supérieur** à celui du continent ;
- Plusieurs **dispositifs et fonds** sont mobilisables par l'OEC pour **soutenir les intercommunalités** : Contrat de Plan État / Région : CPER (3 M€/an), Fonds propres OEC, FEDER ;
- **L'incivisme** auquel la CAB fait face, notamment lié aux **dépôts sauvages** des professionnels et usagers.

Avant de lever la séance, M. CERMOLACCE remercie l'OEC pour leur présentation et les réponses données, en soulignant la complexité du sujet.

PRODUCTION MOYENNE DE DÉCHETS DE LA CAB

Moyenne sur la CAB **430 kg** par habitant

Moyenne française en 2021 :
611 kg par habitant

Moyenne régionale en 2023 :
629 kg par habitant



Une moyenne inférieure aux moyennes française et régionale !



Coût des déchets en Corse

Moyenne française :
93€ HT par habitant

Moyenne en Corse :
243€ HT par habitant



Un coût 2,5 fois supérieur à celui du continent !

CUMISSIONE PERMANENTE DI U 13 MAGHJU DI U 2025



Cette commission permanente a constitué la deuxième séance de travail intégrant un temps d'échanges avec des **acteurs extérieurs à la Corse**.

Le choix de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque – Euskal Herria s'est naturellement imposé, au regard des caractéristiques de ce territoire présentant de **nombreuses similitudes** avec celui de notre Ile. Cette dernière est née le 1er janvier 2017 de la fusion des **dix anciennes intercommunalités** du Pays Basque. Elle fédère **158 communes** sur un territoire de près de **3000 km²** ce qui en fait la plus grande Communauté d'Agglomération de France en nombre de **communes et en superficie !**

Avec plus de **320 000 habitants**, elle est aussi la 5ème Communauté d'Agglomération la plus peuplée de France et compte **232 élus et plus de 1300 agents**. Cette rencontre a permis d'enrichir les réflexions du Cunsigliu par le partage d'expériences concrètes et l'exploration des pratiques d'une intercommunalité confrontée à des **problématiques analogues**.

Les échanges ont porté sur les politiques de tri et de valorisation des déchets ménagers, en s'appuyant sur une présentation assurée par des **représentants expérimentés** de la CA Pays Basque (Vice-président en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets ; Directeur général adjoint en charge des mêmes domaines et Directrice de la collecte).

Un diaporama a structuré la séance, avec un focus sur les thématiques suivantes :

- Mise en place et pilotage du projet de gestion des déchets ;
- Organisation du traitement des déchets ;
- Gestion des incivilités.

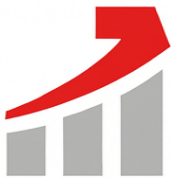
Les échanges ont permis de mettre en lumière plusieurs points particulièrement instructifs :

- Le traitement des déchets est confié à un **syndicat intercommunal** ;
- La redevance spéciale s'applique dès **770 L/semaine** pour les professionnels (contre 1 300 L/semaine à la CAB) ;
- Le seuil d'exclusion du service public est fixé à **30 000 L/semaine** (contre 8 000 L/semaine à la CAB) ;

- Un **système de badgeage** a été mis en place sur les conteneurs d'ordures ménagères notamment pour les **touristes et personnes de passage** ;
- Entre 2010 et 2024, la collecte sélective a progressé de **25 %**, atteignant 105 kg/habitant (+38 % sur les seuls déchets du bac jaune) ;
- Les efforts d'harmonisation et de rationalisation ont généré **1,75 million d'euros d'économies** entre 2019 et 2025 ;
- En 2023, **206 pénalités** émises pour dépôts sauvages.



**FUSION DE
10 INTERCOMMUNALITÉS
312 000 HABITANTS
158 COMMUNES**



**HAUSSE DE 25 % DE
LA COLLECTE SÉLECTIVE
SOIT 105 KG/HAB**



**TRAITEMENT DES DÉCHETS CONFIE À UN
SYNDICAT** COMPRENANT **2 EPCI**



**REDEVANCE
SPÉCIALE : À PARTIR
DE 770L PAR
SEMAINE**

**SEUIL D'EXCLUSION
DES PROFESSIONNELS :
30 000L PAR
SEMAINE**



**206 PÉNALITÉS
PRONONCÉES
EN 2023 POUR DES DÉPÔTS
SAUVAGES**

CUMISSIONE PERMANENTE DI U 16 DI SETTEMBRE DI U 2025



Cette commission permanente a été l'occasion pour les membres du Cunsigliu **d'échanger** avec une autre **communauté d'agglomération insulaire** de même strate dont les spécificités se rapprochent fortement de notre Île, dans une logique de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Jean-Marc Cermolacce, Président du Cunsigliu, introduit la réunion par une **présentation du territoire communautaire** et de ses **enjeux** avant de donner la parole aux représentants de la CIREST.

Créée le 19 décembre 1996 et transformée en communauté d'agglomération le 1er janvier 2002, la CIREST (Communauté Intercommunale Réunion Est) regroupe **six communes de l'est de La Réunion** : Bras Panon, La Plaine des Palmistes, Saint André, Saint Benoît, Sainte Rose et Salazie, soit **126 877 habitants**. Avec **73 721 hectares**, c'est le territoire intercommunal **le plus vaste de l'île**, accueillant **60 % du Parc national**. La gouvernance repose sur **48 conseillers communautaires**, appuyés par **450 agents** pour mettre en œuvre les politiques publiques de la CIREST.

Les représentants de la CIREST procèdent ensuite à une présentation mettant en lumière l'organisation de la collecte et du traitement des déchets sur leur territoire. À la suite de ces échanges, les membres du Cunsigliu ont notamment relevé les points suivants :

- Un budget déchet de **23 M€** dont la moitié est consacré au traitement des déchets ;
- Production globale de déchets **80 000 tonnes** (hors cyclones : 76 000 tonnes) ;
- 6 déchèteries gérées en régie et 1 déchèterie mobile ;
- Une partie de la collecte des déchets est assurée par des **prestataires** ;
- Le **transfert de pouvoir de police spéciale** s'est opéré sur 5 communes sur 6 via la création d'une brigade intercommunale de l'environnement ;
- La **brigade de l'environnement** est composée de 6 agents assermentés de catégorie C ;
- 3 communes sont équipées de **système de vidéosurveillance** et **pièges photographiques** sont déployés par l'intercommunalité ;
- Les procédures amiables ont permis la collecte de 1 400 m³ de déchets et 100 000 € ont été facturés aux contrevenants.

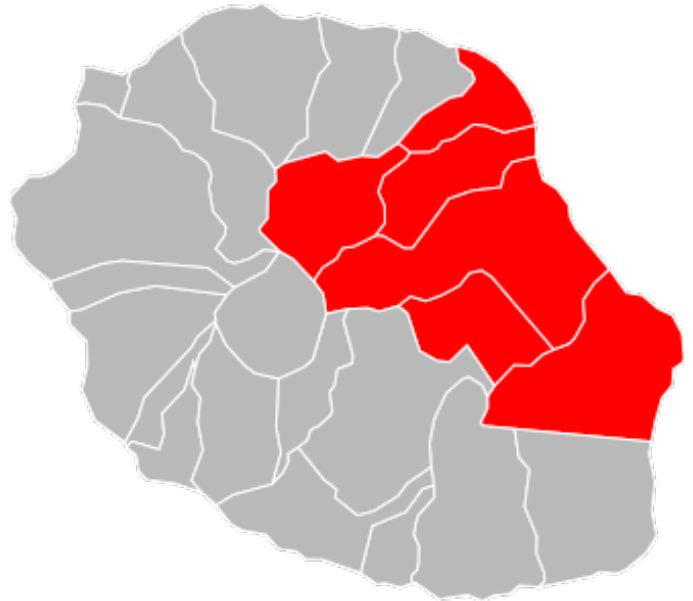
En conclusion, le Président Jean-Marc CERMOLACCE salue la participation active des membres et remercie chaleureusement les représentants de la CIREST pour la qualité et la pertinence de leurs contributions. Il souligne enfin l'intérêt particulier que ces travaux ont représenté pour les membres du Cunsigliu.



60 AGENTS



7 DÉCHETTERIES



CIREST (*Communauté intercommunale Réunion Est*)

127 000 habitants / 74 000 hectares

23 millions d'euros de budget

43% DE VALORISATION

2611 INTERVENTIONS DE LA BIE (10,2 / JOUR)

+219 CLASSES

2835 ENFANTS



Qui ont été sensibilisés à la **réduction des déchets !**



**PRODUCTION TOTALE
76000 TONNES**

4. FORCES, CONTRAINTES ET PRÉCONISATIONS

À l'issue du cycle d'échanges avec divers acteurs institutionnels, les membres de la commission permanente ont estimé pertinent de conduire une **analyse plus approfondie**, prenant la forme d'une **synthèse stratégique**. Cette analyse présente successivement les forces, les contraintes ainsi qu'une **série d'idées et de préconisations** que la CAB pourrait mettre en œuvre pour **renforcer le tri des déchets** sur le territoire et son service à l'utilisateur.

1. Les forces

La Communauté d'Agglomération de Bastia dispose d'atouts solides qui soutiennent l'efficacité de sa politique de collecte et de tri des déchets, parmi lesquels on retrouve :

- **Une gestion saine et rigoureuse** des ressources humaines et du budget, permettant la mise à l'équilibre du budget « déchets », et ce, avec une fiscalité (TEOM) parmi les plus faibles des intercommunalités de Corse ;
- **Une volonté de transparence institutionnelle** : Budget annexe créé en 2023 isolant les recettes et dépenses liées à la gestion des déchets, plan local déchets adopté, publication des documents annuels comme le RPQS, travail collaboratif avec le Conseil de développement ;
- **Un plan d'investissement important** permettant d'améliorer le service et le niveau de tri : renouvellement flotte (camions pour collecter les bornes en interne), déploiement de nouvelles bornes de tri, conteneurs de tri enterrés ;
- **La gestion en régie de la compétence collecte** renforcée par un plan d'internalisation : bonne connaissance du terrain, montée en compétences des agents, perspectives RH ;
- **Une politique de sensibilisation** au tri via un service et des équipes d'ambassadeurs du tri dédiées ;
- **Des guides du tri** à jour, à destination des ménages et des différents secteurs d'activités de la CAB ;
- Une volonté de **diversifier les canaux d'information et de communication** : onglet spécifique sur le site, numéro vert, réseaux sociaux dédiés, campagne de communication ;
- **Un réseau de collecte structuré et modernisé** permettant d'assurer jusqu'à 130 tournées hebdomadaires et de disposer de retour d'informations sur chaque tournée via de nouveaux outils numériques ;

- La construction en cours d'un véritable **centre technique** situé dans le parc d'activité d'Erbaiolu.

2. Les contraintes

Les contraintes de la CAB pour améliorer le niveau de tri sur son territoire sont de **plusieurs ordres** : budgétaire, technique, administratif, géographique... Voici, de manière non exhaustive celles qui, au regard des différents échanges ont été relevées par les membres de la commission permanente :

Au niveau insulaire

- **Une complexité administrative** concernant l'articulation des compétences entre Etat, Collectivité de Corse, SYVADEC, OEC et Intercommunalités, appelée familièrement « mille-feuille ».
- **Le coût des déchets en Corse** y est largement plus élevé que sur le continent. Ce qui impose aux intercommunalités de l'Île une fiscalité sur les déchets bien supérieure aux taux des territoires continentaux, pour répondre notamment à l'augmentation constant des couts de traitements.
- **L'absence de filières de valorisation** au niveau local qui ne fait qu'augmenter le cout de traitement, et suscite très souvent l'incompréhension.
- Une législation qui ne permet pas de réduire l'import en Corse de **produits suremballés**.

Au niveau local

- **L'absence de document de planification locale** pendant de nombreuses années. La CAB dispose seulement depuis 2024 d'un PLPDMA, document obligatoire fixant les objectifs en matière de tri.
- **Une généralisation de la redevance spéciale pour les professionnels récente**, dont les règles et le caractère obligatoire sont parfois méconnus.
- **La topographie du territoire et sa diversité urbanistique** (centre ancien, résidentiel dense, pavillonnaire, rural...) impose à la CAB un service de collecte et une offre de tri adaptés aux lieux de résidence des usagers complexe à gérer.
- Un centre ancien qui ne permet pas d'équiper tous les professionnels de leurs propres bacs et qui conduit la CAB à imposer **une tarification forfaitaire pour certains professionnels et types d'activités**, moins incitative que la tarification par flux basée sur la production réelle.

- **Un déficit en matière d'infrastructures** : une seule recyclerie sur notre territoire (A Rinella) qui compte 65 000 habitants, alors qu'il est préconisé de disposer d'une recyclerie par tranche de 20-30000 habitants, une recyclerie mobile partagée avec d'autres intercommunalités qui ne répond pas pleinement aux besoins des territoires de la CAB, ni par sa fréquence de passage ni par ses contraintes d'espace nécessaire.
- **De nombreuses incivilités** se produisent quotidiennement sur le territoire, ce qui peut créer les conditions du renoncement au tri et engendre des nuisances et coûts supplémentaires. Des incivilités en partie liées à une **méconnaissance de la réglementation** en matière de tri de nombreux professionnels et particuliers.
- **Une politique de lutte contre les incivilités** non coordonnée au niveau intercommunal.
- **Une faible valorisation des acteurs** et particuliers engagés dans le tri.
- **L'absence de véritables enquêtes de satisfaction** à grande échelle ou sectorisée concernant le geste de tri.
- **Des locaux vétustes et non fonctionnels**, qui n'ont pas permis aux services de la CAB de disposer de conditions de travail optimales, indispensables à l'amélioration du service. Ce qui devrait largement s'améliorer avec la livraison du nouveau centre technique en 2026.



Chantier en cours du nouveau Centre technique - Parc d'activités d'Erbaiolu

3. Les 15 préconisations

En conclusion de ce rapport, les membres de la Commission permanente du Cunsigliu sviluppu souhaite faire part aux Président et élus de la CAB de leurs **idées et préconisations** pour améliorer le tri des déchets et lutter contre les incivilités sur le territoire intercommunal.

Tri des ménages

1. Poursuivre la politique de **déploiement de bornes de tri** et de **PAV** sur l'ensemble du territoire.
2. **Étudier la mise en place d'une fiscalité adaptée** au niveau de service rendu, ses modalités et son impact sur les ménages et les finances la CAB.
3. Entamer des discussions avec les Grandes et Moyennes Surfaces pour **mettre davantage en avant dans les rayons les sacs de tri** que les sacs noirs.
4. Sensibiliser aux **conséquences sur l'environnement** d'une absence de tri via des campagnes et opération de communication, en particulier à destination des scolaires et de la jeunesse.

Tri des professionnels

5. Poursuivre et renforcer la **différenciation tarifaire positive** entre le déchet trié et le déchet non trié.
6. Proposer aux commerces de bouche qui s'engagent à être vertueux en matière de tri une bonification financière, à travers une **démarche de labellisation** et un contrôle des établissements.
7. Expérimenter l'usage exclusif de **sacs transparents** pour les restaurants de certains secteurs touristiques.

Tri lors des évènements

8. **Déployer des bornes et bacs de tri** dans l'ensemble des **équipements sportifs et culturels** publics.
9. Proposer aux organisateurs d'évènements une **tarification incitant au tri**.
10. **Conditionner le règlement des aides publiques** à la généralisation du tri et à la non-utilisation de matériels jetables, se doter, à ce titre, de **matériel réutilisable** pour le mettre à disposition des associations, et organiser la **présence d'ambassadeurs du tri** dans les évènements.
11. **Valoriser les organisateurs d'évènements engagés** dans le tri sur les Réseaux sociaux de la CAB.

Lutte contre les incivilités

12. En lien avec les communes, installer des systèmes de **vidéo surveillance** et **d'éclairage dissuasifs** sur l'ensemble des points d'apport volontaire et de regroupement faisant l'objet d'incivilités.

13. Définir une **politique de verbalisation uniforme** à l'échelle intercommunale, avec comme aboutissement à terme la création d'une brigade intercommunale pour contrôler et sanctionner les professionnels et particuliers lorsque cela s'impose. *Cela pourrait également se traduire, dans certains cas par la suspension d'aides publiques et d'autorisation d'occupation de domaine public de certains établissements ne respectant pas les règles en matière de gestion des déchets et de tri.*

14. Renforcer les **communications autour des incivilités**, leur coût pour le contribuable et le travail des agents de collecter les dépôts sauvages.

15. En lien avec le SYVADEC, **renforcer l'offre de recycleries notamment mobiles** en l'adaptant à certains secteurs et quartiers du territoire.

Au-delà de ces préconisations, il pourrait également être pertinent de proposer une **charte à destination des différentes administrations** du grand Bastia qui s'engageraient dans une gestion exemplaire de leurs déchets, de réaliser des **enquêtes de terrain sur le tri**, générales et sectorisées (selon les territoires et secteurs d'activités) et de créer des **réseaux d'échanges insulaires** sur la gestion des déchets afin de partager les expériences, bonnes pratiques et solutions techniques

PER COMPIE

En conclusion de ce rapport, qui vient clôturer la première « mandature » du Cunsigliu di u sviluppu, je tiens à remercier l'ensemble des membres qui ont participé à ses travaux depuis 2022, ainsi que les élus et services de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour les avoir accompagnés, aussi bien au niveau politique que technique.

Ces quatre années de vie de cette nouvelle instance auront permis à des citoyens et des acteurs de notre territoire de découvrir **la CAB, ses compétences, ses projets et ses équipes**, et surtout de **comprendre l'intercommunalité**, échelon désormais essentiel dans la vie de nos institutions locales - et toujours trop méconnu de nos concitoyens.

Ce travail aura également permis aux membres du Cunsigliu de contribuer activement à **l'enrichissement du Projet de territoire** en s'intéressant de près à des politiques publiques stratégiques, comme les transports, avec le cycle de rencontres d'acteurs compétents et la rédaction par la Commission permanente du **rapport Viaghjà**.

De la même manière, cette méthode nous permet aujourd'hui de présenter le **rapport Trasceglie**. Il est le **fruit d'un travail important** initié en 2024, qui nous a conduit à auditionner plusieurs **acteurs locaux**, d'échanger sur site avec les services de collecte des déchets de la CAB, et de rencontrer **des intercommunalités plus lointaines**.

Ensemble, nous avons souhaité livrer au Président et au Vice-président délégué à la collecte des déchets une **analyse synthétique** de ce travail de commission et établir une quinzaine de **propositions opérationnelles** qui pourraient être mises en place sur les court, moyen et long termes **pour améliorer le tri** sur notre territoire et, plus largement, en Corse.

Un sujet particulièrement intéressant qui n'a pas manqué de nous surprendre par sa complexité et la diversité des actions mises en œuvre par les différents acteurs rencontrés – que je remercie pour leur disponibilité et la qualité de leur présentation.

Dans l'espoir que ce rapport puisse éclairer les futurs choix d'élus en matière de gestion des déchets et de tri, je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Marc CERMOLACCE



CUNSIGLIU DI U SVILUPPU

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



[bastia-agglomeration.corsica](https://www.bastia-agglomeration.corsica)